Santé et sécurité au travail

Formateur de formateurs de sauveteur secouriste du travail

Devenir formateur de formateurs SST et maintenir ses compétences

Les formateurs titulaires d'un certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail (SST) peuvent devenir formateurs de formateurs SST. Seul l'INRS dispense cette formation de formateur de formateurs. Quelques repères pour devenir formateur de formateurs SST et actualiser ses compétences.

Á qui est destinée cette formation ?

Cette formation est ouverte à tout formateur titulaire d'un certificat de formateur SST valide et désireux de devenir formateur de formateurs SST. Le futur formateur de formateurs SST doit justifier d'une expérience en formation SST.

Quels sont les objectifs de cette formation ?

Cette formation donne les compétences et la reconnaissance pour former :

- au sein de sa propre entreprise, des salariés titulaires du certificat sauveteur secouriste du travail futurs formateurs SST,
- dans son organisme de formation, des formateurs d'entreprise ou d'organismes de formation.

Qu'obtient le salarié avec cette formation ?

A l'issue de cette formation, la validation des compétences du futur **formateur de formateurs SST** lui permet de devenir formateur de formateurs SST certifié par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.

Le certificat obtenu est valable au niveau national pour une durée de 24 mois. Il est délivré par ce même réseau. Ce certificat peut être délivré à des personnels enseignants de la formation initiale de l'Education nationale.

Cette formation est régie par un ensemble de dispositions (modalités de mise en œuvre, référentiels, documents administratifs…). Ces dispositions sont formalisées dans le **document de référence du dispositif global de formation sauvetage secourisme du travail** [1].

[1] **www.inrs.fr/dms/inrs/PDF/document-reference-sst.pdf**

Comment se passe cette formation et l'actualisation des compétences ?

C'est une formation d'une durée minimale de 56 heures réparties sur 2 semaines non consécutives.

Tous les 2 ans (24 mois de date à date), le formateur de formateurs devra suivre un **recyclage** lui permettant de maintenir et d'actualiser ses compétences de formateur de formateurs SST. Ce recyclage est organisé sur une durée de 21 heures, où les compétences du formateur de formateurs SST sont de nouveau évaluées.

Qui dispense cette formation et le maintien et l'actualisation des compétences ?

Seul l'INRS assure ces formations de **formateur de formateurs SST** ainsi que le maintien des compétences des formateurs de formateurs :

- **Devenir formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail** [2](N02600)
- **Maintenir et actualiser ses compétences de formateur de formateurs en sauvetage secourisme du travail** [3](N02801)

Où trouver les ressources utiles au formateur de formateurs ?

Un **manuel pédagogique** à l'usage du formateur de formateurs SST est disponible sur un **espace sécurisé** réservé aux acteurs du dispositif SST mis en place par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS. Cet espace regroupe également d'autres éléments utilies (textes juridiques, proposition de programme, études de cas...) à l'organisation d'une formation de formateurs SST.

Le traitement administratif des formations SST (déclaration d'ouverture, enregistrement des résultats, éditions des certificats...) se gère désormais sur un outil de gestion (**FORPREV** [4]) mis à disposition par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.

[4] **www.forprev.fr/public/edito/site/index.html**

[2] **www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N02600_2015**

[3] **www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=N02801_2015**

Liste des formations/stages par public et par thématique

Mis à jour le 03/09/2014

Liste des formations/stages par public et par thématique